

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE BILAN DE COMPETENCES

La présente charte établit nos valeurs et nos obligations auprès de nos clients et financeurs et fixe les normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles dans le cadre de nos prestations de bilan de compétences.

LA DEMARCHE DU BILAN DE COMPETENCES :

- La démarche du Bilan de Compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle par le respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).
- S.A.S. Coaching FOREST s'engage à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.
- S.A.S. Coaching FOREST s'engagent à ne pas outrepasser leurs rôles et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme, ou de manipulation psychologique.
- S.A.S. Coaching FOREST s'engage à connaître et faire appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI Du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.
- L'organisme de Bilan de Compétences doit avoir une offre claire et compréhensible pour le bénéficiaire. La méthodologie, le coût, les objectifs et les modalités doivent être stipulés.
- L'information proposée par le centre de Bilan de Compétences doit conduire à l'absence de confusion ou de liaison entretenue entre les activités de bilan de compétences et les autres activités dès lors qu'elles sont réalisées au sein d'une même structure.
- La démarche du Bilan de Compétences doit comprendre les trois phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).
- Le Bilan de Compétences doit être une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.
- Notre organisme de Bilan de Compétences s'engage à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées.

COACHING FOREST

- **Notre organisme de Bilan de Compétences respecte le consentement** du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.
- La nature et la teneur des investigations menées doit avoir un lien direct avec l'objet du Bilan de Compétences du bénéficiaire.
- Notre organisme de Bilan de Compétences doit proposer une rencontre à six mois afin de faire le point de la situation avec le bénéficiaire.

LE BILAN DOIT :

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui le responsabilise et le conduit à être acteur de son bilan.
- Accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail.
- Proposer une information sur les métiers et les secteurs grâce à des personnes et des lieux ressources.
- Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse et lui rappeler la confidentialité de ce support.
- Evaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation.

LES ACCOMPAGNANTS S'ENGAGENT A :

- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée.
- Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation.
- Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire dans la prise en compte de sa demande.
- Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire.
- **Respecter la confidentialité** et à ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire.
- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou attitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire.
- Répondre aux besoins du bénéficiaire et du financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par l'organisme de formation.

- **Appliquer les principes de neutralité** en s'abstenant d'indiquer une direction en fonction de leurs propres préférences.
- Ne pas utiliser les travaux de tiers et en faire nôtre.
- Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou les accréditations professionnelles.

MODALITES :

S.A.S. Coaching FOREST s'engage à exercer dans des locaux appropriés qui répondent à des critères d'accessibilité aux personnes en situation de handicap et propices à des prestations de bilans (calme, bureau permettant la confidentialité, accès à un ordinateur et wifi pour recherches). Les bilans effectués à distance en classes virtuelles de 2h à 3h se font en entretien personnalisé avec l'accompagnant(e).

NOTRE DEMARCHE QUALITE :

S.A.S. Coaching FOREST. :

- *S'engage à respecter le consentement du bénéficiaire à réaliser un bilan de compétences,*
- *Garantit le plus strict respect du secret professionnel,*
- *Garantit que les investigations ne seront qu'en lien direct avec l'objet du bilan de compétences,*
- *N'aura recours qu'à des méthodes et techniques fiables, mises en œuvre par des professionnels qualifiés,*
- *Garantit la mise à disposition de moyens dédiés à notre activité ainsi qu'un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges prévus.*

En signant cette charte, nous nous engageons à la respecter et à tout mettre en œuvre pour vous délivrer une prestation de qualité.

Véronique FOREST,
En qualité de Présidente,

Le 26 juillet 2022